

Le 12 juin 2009

Carolina Rinfret
Avocate

Par messagerie et par courriel

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: **Phase 2-** Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport à compter du 1^{er} janvier 2009
Votre dossier : R-3669-2008 phase 2
Notre dossier: R000303 CR

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose auprès de la Régie, en version électronique, ses réponses aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants quant à sa preuve sur la tarification des services de compensation d'écart de réception et de livraison, le tout conformément au calendrier fixé par la Régie dans sa décision procédurale D-2009-056 du 5 mai dernier. Les réponses du Transporteur portent les cotes HQT-10, Documents 1 à 6.

Le Transporteur joint également :

- l'offre du fournisseur relative aux services de compensation d'écart de réception et de livraison, portant la cote HQT-9, Document 4 ;
- une version révisée de la pièce HQT-8, Document 1, comportant les réponses du Transporteur à la demande de renseignements n° 1 de la Régie, à la suite d'une légère modification aux réponses 6.1 et 6.2 ; et
- une liste des pièces, incluant le suivi des modifications aux pièces révisées.

La version papier de ces pièces sera envoyée au greffe de la Régie et transmise aux intervenants reconnus dans le dossier mentionné en titre, aussitôt que possible. Aussi, copie de la présente lettre et des pièces jointes est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux intervenants.

Veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations cordiales.


Carolina Rinfret
Pièces jointes